

Compte rendu de séance Séance du 14 juin 2021

Le 14 juin 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle du Foyer rural, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusés : MM : DAILLIERES Stéphane, GRUDE Pierre-Alexandre

Invités : MM : BODIN Lino, DOITEAU Elias, DOITEAU Noah, FORGEARD Merlin, LUDWIG Emma, PERRIAUD Amandine, ROGER Agnès, TOUZE Maelo

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 08/06/2021

Date d'affichage : 08/06/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommée secrétaire : Mme GAUTIER Laurence

Objets des délibérations

Mon Village Durable Intervention du PETR Pays Vallée du Loir - 2021-44

Conseil Municipal Jeunes Intervention des jeunes élus - 2021-45

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire - 2021-46

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 - 2021-47

Lotissement Arthénuère Sarthe Habitat Echéancier réalisé au 31/12/2020 - 2021-48

Projet Epicerie Bistrot Choix d'un nouvel architecte - 2021-49

1 Grande rue Aide régionale aux projets de réhabilitation énergétique des logements locatifs - 2021-50

Sanitaires publics Fonds régional de développement des Communes - 2021-51

Projet d'aménagement de la Mairie Subvention de la Poste - 2021-52

Mairie Fonds régional de soutien à l'investissement communal - 2021-53

Pays fléchois Service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme - 2021-54

Mon Village Durable Intervention du PETR Pays Vallée du Loir

réf : 2021-44

A l'issue du vote du 26 mai au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du Loir, la Mairie a été désignée lauréate Mon Village Durable.

Amandine PERRIAUD, PETR Pays Vallée du Loir, va accompagner la Mairie pendant 18 mois (soit jusqu'au 31/12/2022) ainsi que par les partenaires du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont Agnès ROGER du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Elles viennent se présenter et présenter succinctement la démarche.

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche territoriale de transition écologique et énergétique. Il s'agira de faire émerger et mettre en œuvre un projet, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux. L'ambition est d'accompagner des démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques.

Le Conseil municipal prend acte.

Conseil Municipal Jeunes Intervention des jeunes élus

réf : 2021-45

Le Conseil Municipal Jeunes composé de Eugénie LUDWIG, Lino BODIN, Elias DOITEAU, Noah DOITEAU, Merlin FORGEARD et Maëlo TOUZE présente les actions menées durant leur mandat : participations au Conseil municipal, aux vœux du maire, aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre, aux concours des maisons fleuries et des illuminations et à la fête des lumières. Le Conseil Municipal Jeunes a également publié un journal et participé à la construction d'un fronton de terrain multisports et d'une araignée. Il a installé des bornes de propreté canine et organisé une promenade citoyenne.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

réf : 2021-46

NUMERO	NATURE	TIERCE	OBJET	MONTANT
2021-30	DIA	-	Parcelles AB38 et AB308 situées 10 et 12 rue Nationale	-
2021-31	DIA	-	Parcelles AB314, AB315 et AB316 situées lotissement de l'Arthénuère	-
2021-32	Devis	ETOILES	Maîtrise d'œuvre Aménagement Mairie	2 528 €
2021-33	Devis	DAVIDTP	26 rue Nationale Démolition	2 116 €
2021-34	Devis	CAUE	Revitalisation du centre bourg	2 000 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022

réf : 2021-47

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 01/01/2024, une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, la M57, viendra remplacer les nomenclatures existantes, en particulier la M14.

Elle se caractérise par un certain nombre d'évolutions sur les plans budgétaire et comptable, dont les plus significatives sont:

- Une certaine fongibilité des crédits;
- La mise en place d'un règlement budgétaire et financier;
- Un plan de comptes actualisé, notamment en matière d'investissement;
- La mise en œuvre du calcul des amortissements des biens, selon la méthode du prorata temporis;
- Un suivi individualisé des subventions reçues, afin de mieux assurer leur amortissement

Cette évolution a pour objet d'améliorer la qualité comptable des comptes des collectivités et de les préparer à la certification. Elle constitue également un prérequis pour la mise en place du compte financier unique qui remplacera les comptes administratif et de gestion.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, un plan de compte simplifié sera mis à leur disposition et le cadre budgétaire sera assoupli. Un accompagnement spécifique leur sera dédié. Les éditeurs de logiciel ont été associés aux travaux préparatoires et sont prêts.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver une mise en application anticipée de la nomenclature M57 au 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de mettre en place la nomenclature M57 dès le 1er janvier 2022.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement Arthénuère Sarthe Habitat Echéancier réalisé au 31/12/2020

réf : 2021-48

Le Maire rappelle que le lotissement de l'Arthénuère est en cours de commercialisation.

Sarthe Habitat demande une validation de l'échéancier réalisé au 31/12/2020.

Les dépenses de Sarthe Habitat dans ce dossier s'élèvent à 279 454 € HT au 31/12/2020.

En 2020, les dépenses sont :

- l'acquisition : 79 478 € HT
- les travaux : 144 902 € HT
- les honoraires : 17 944 € HT
- les impôts, taxes et frais financiers : 5 337 € HT

Le Maire propose de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter l'échéancier réalisé au 31/12/2019.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet Epicerie Bistrot Choix d'un nouvel architecte

réf : 2021-49

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu la lettre recommandée de PIX Architecture confirmant sa volonté de rupture du contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet Epicerie Bistrot.

Le Maire rappelle que le marché public est déclaré infructueux.

L'objectif est de rénover la forge au 26 rue Nationale et de construire une partie neuve à l'arrière dans le cadre du projet Epicerie Bistrot.

L'architecte, Camille VANNIER, a fait une proposition pour remplacer PIX Architecture qui a confirmé son engagement à lui remettre l'ensemble du dossier.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat avec l'architecte Camille VANNIER à hauteur de 24 600 € HT (contre 25 000 € HT avec PIX).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer un nouveau marché public de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Camille VANNIER pour le projet d'Epicerie Bistrot.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

1 Grande rue Aide régionale aux projets de réhabilitation énergétique des logements locatifs

réf : 2021-50

Vu le projet de réhabilitation du logement locatif au 1 Grande rue,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande d'aide régionale pour le financement des travaux.

REHABILITATION DU LOGEMENT LOCATIF 1-GRANDE RUE				
FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT ELIGIBLE	DATE SOLLICITATION
ETAT	30 000 €	27 %	109 730 €	08/02/2021
REGION	32 919 €	30 %	109 730 €	14/06/2021
MAIRIE	46 811 €	43 %	109 730 €	
TOTAL HT	109 730 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à déposer une demande d'aide régionale au projets de réhabilitation énergétique des logements locatifs pour le projet de réhabilitation du logement locatif au 1 Grande rue.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Sanitaires publics Fonds régional de développement des Communes

réf : 2021-51

Vu le projet de rénovation des sanitaires publics place des Tilleuls,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention régionale pour le financement des travaux.

RENOVATION DES SANITAIRES PUBLICS PLACE DES TILLEULS				
FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT ELIGIBLE	DATE SOLLICITATION
ETAT	19 850 €	50 %	39 700 €	08/02/2021
REGION	3 970 €	10 %	39 700 €	14/06/2021
MAIRIE	15 880 €	40 %	39 700 €	
TOTAL HT	39 700 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention du Fonds régional de développement des communes dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité pour le projet de rénovation des sanitaires publics.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet d'aménagement de la Mairie Subvention de la Poste

réf : 2021-52

Vu le projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Poste pour le financement des travaux.

AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE NUMERIQUE				
FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT ELIGIBLE	DATE SOLLICITATION
ETAT	2 494 €	10 %	24 940 €	08/02/2021
REGION	4 988 €	20 %	24 940 €	14/06/2021
LA POSTE	12 470 €	50 %	24 940 €	14/06/2021
MAIRIE	4 988 €	20 %	24 940 €	
TOTAL HT	24 940 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention du Fonds de péréquation postal à des travaux de mutualisation des activités pour le projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mairie Fonds régional de soutien à l'investissement communal

réf : 2021-53

Vu le projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention régionale pour le financement des travaux.

AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE NUMERIQUE				
FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITE	TAUX	MONTANT ELIGIBLE	DATE SOLLICITATION
ETAT	2 494 €	10 %	24 940 €	08/02/2021
REGION	4 988 €	20 %	24 940 €	14/06/2021
LA POSTE	12 470 €	50 %	24 940 €	14/06/2021
MAIRIE	4 988 €	20 %	24 940 €	
TOTAL HT	24 940 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention du Fonds régional de soutien à l'investissement communal pour le projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Pays fléchois Service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

réf : 2021-54

Le 01/07/2015, les Communautés de communes du Pays fléchois, du canton de Pontvallain et de Loir et Bercé ont créé un service unifié en vue d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme au bénéfice de leurs communes membres : la Communauté de communes du Pays fléchois est chargée d'organiser ce service. Son périmètre a été ajusté au gré des évolutions des périmètres communautaires, des créations de communes nouvelles, et des procédures des documents d'urbanisme.

A ce jour, le service instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte de 56 communes, en lien avec les Communautés de communes du Pays fléchois, de Sud Sarthe et de Loir Lucé Bercé.

Les conventions de mutualisation arrivant à leur terme au 30/06/2021, il est envisagé de renouveler cette organisation pour une nouvelle période de 6 années, selon les mêmes modalités :

- Chaque Communauté crée son service commun avec ses communes membres, les 3 services communs créés se regroupant autour d'un service unifié ;
- Chaque Maire reste compétent en matière d'autorisation d'urbanisme et signe pour son territoire ;
- Le service instructeur de la Communauté de communes du Pays fléchois assure pour les communes bénéficiaires l'instruction des permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme de type B ;
- Les frais de fonctionnement sont répartis annuellement par commune au prorata du volume de dossier instruit sur les 3 dernières années.

Pour toute nouvelle Commune qui souhaite accéder à ce service mutualisé pour la première fois, un droit d'entrée de 2 500 € sera facturé à la commune (ou à sa communauté de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de reconduire l'organisation d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes du Pays fléchois et ses communes membres, compétentes en la matière, d'approuver le projet de convention de service commun, et d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout avenant à venir (sans que ce dernier ne bouleverse l'économie générale de la convention originelle) et d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'organisation de ce service mutualisé.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 23H30

En Mairie, le 29/06/2021, Le Maire, Jean-Yves

